



Sondage ESUS

Restitution

Le 3 juillet 2025

Avocats au Barreau de Paris

SELAS au capital de 800 000 € | RCS Paris n° 504 442 856
44 avenue George V - 75008 Paris | Tél. : +33 (0) 1 40 49 02 19

Contexte

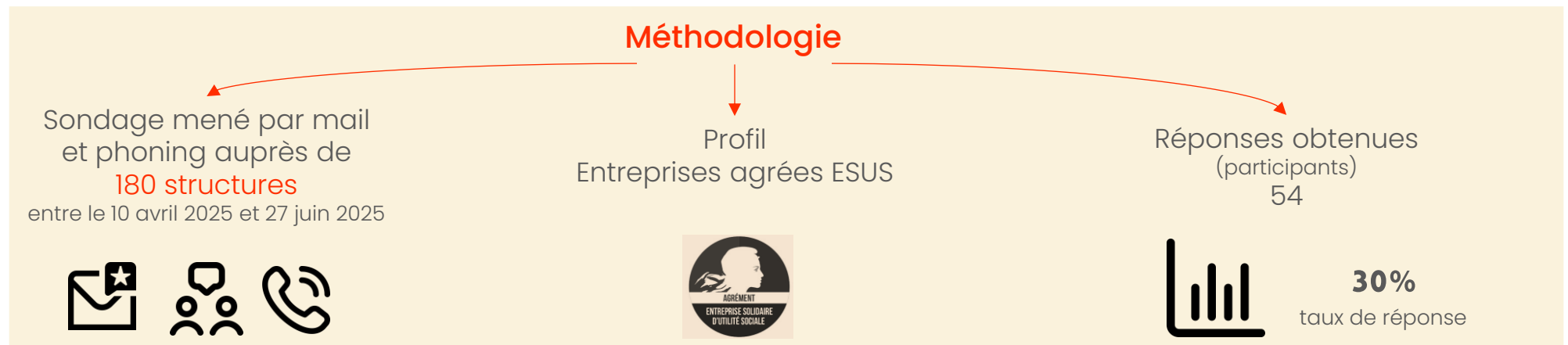
En 2023, Cornillier Avocats a édité la première cartographie des sociétés commerciales de l'ESS qui recense plus de 200 entreprises agréées ESUS dans 8 secteurs clés de l'économie.



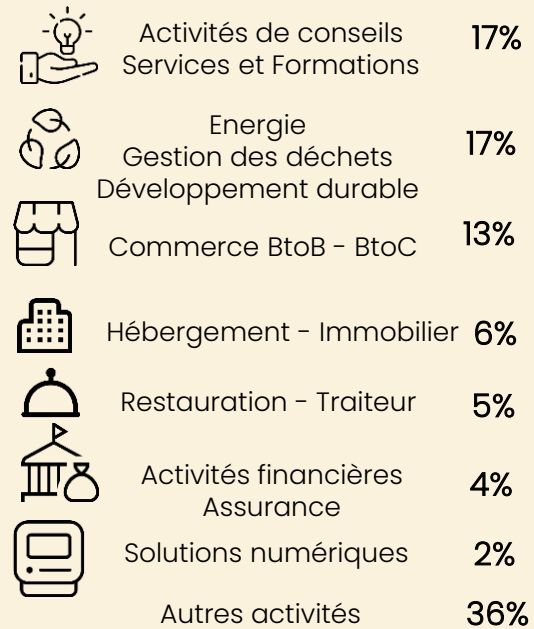
Créé il y a 10 ans, l'agrément ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale) vise à reconnaître les entreprises de l'ESS qui poursuivent un objectif d'utilité sociale.

Dans le cadre de ses engagements en tant que société à mission, Cornillier Avocats a souhaité réaliser un sondage sur les évolutions à apporter à l'agrément ESUS à l'attention des pouvoirs publics ou des acteurs concernés (entrepreneurs, sociétés agréées ESUS, etc.).

Ce sondage a pour objectif de recueillir l'avis des entreprises ESUS sur cet agrément afin d'en **identifier les avantages** ainsi que les **évolutions à y apporter** afin qu'il soit un **véritable levier d'attractivité et de développement des activités**.

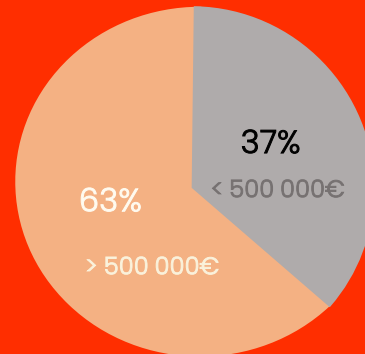


Secteurs d'activité



Agriculture, Sport, Action sociale, Coopérative d'activités et d'emplois, Nautique, Solidarité, Silver Economie, Foncière rurale et solidaire

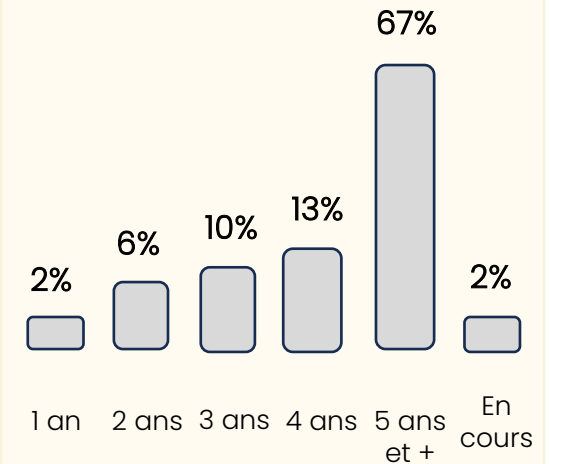
Chiffre d'affaires



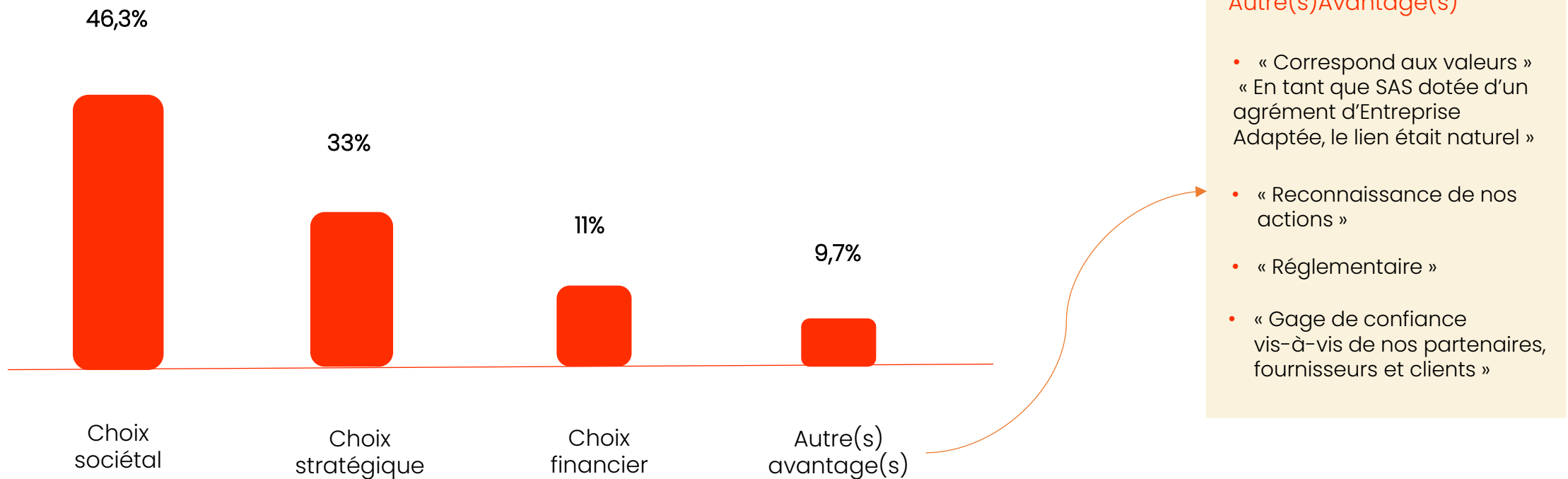
Effectif



Ancienneté agrément ESUS

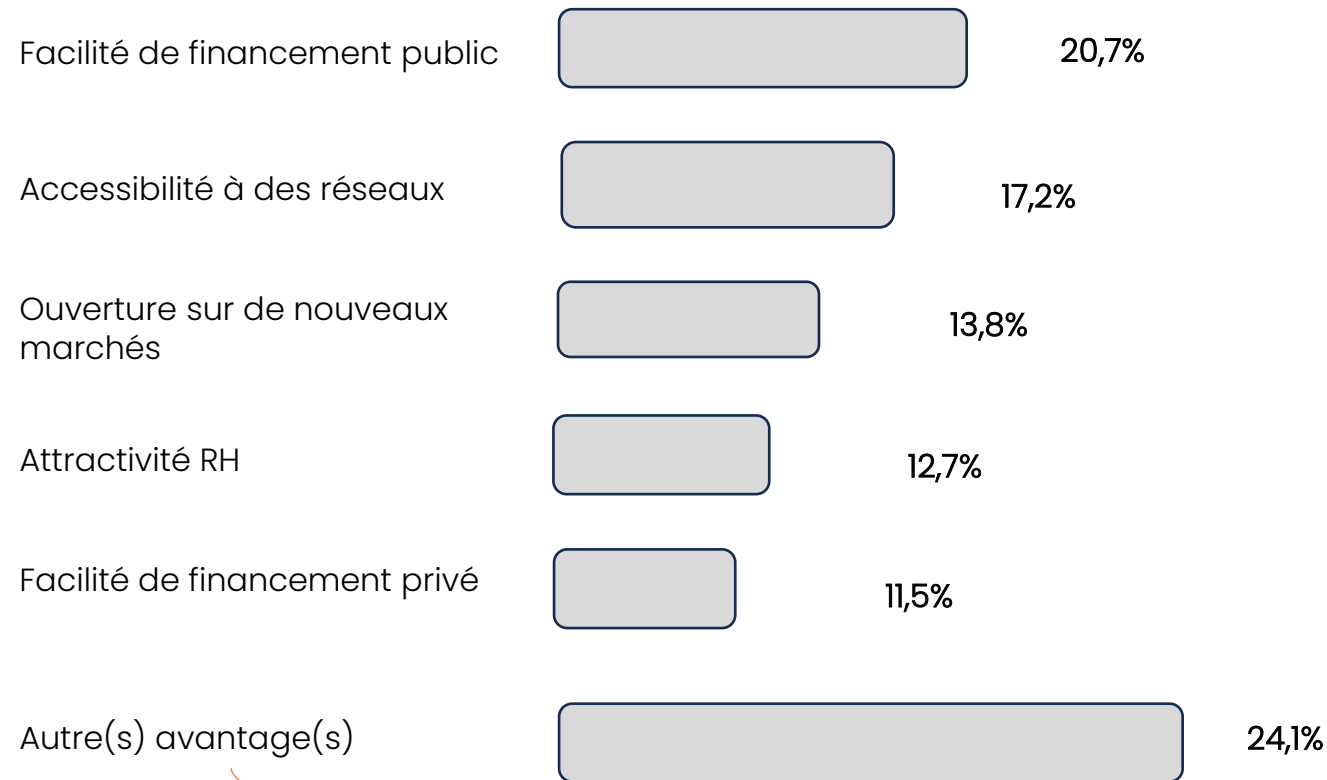


Pourquoi avoir choisi d'être agréé ESUS ?



Choix agrément ESUS

Quels sont les avantages de l'agrément ESUS pour votre activité ?



Autre(s)Avantage(s)

- « Convictions personnelles »
« Être en accord avec nos valeurs d'entreprise adaptée »
- « Différenciation face à des acteurs pratiquant le social-washing et le green-washing »
- « Accès facilité au financement solidaire, visibilité accrue »
- « Réputation, preuve d'engagement complémentaire »
- « Reconnaissance d'une sté commerciale en tant qu'acteur ESS »
- Aucun avantage constaté

% nbre de voix exprimées

Considérez-vous la **gouvernance participative** comme un levier ou frein au développement de votre activité ?

91%

Levier

9%

Frein

Considérez-vous les règles de gestion comme un levier ou frein au développement de votre activité ?

74%

Levier

26%

Frein

Considérez-vous le **plafonnement des rémunérations** comme un levier ou frein au développement de votre activité ?

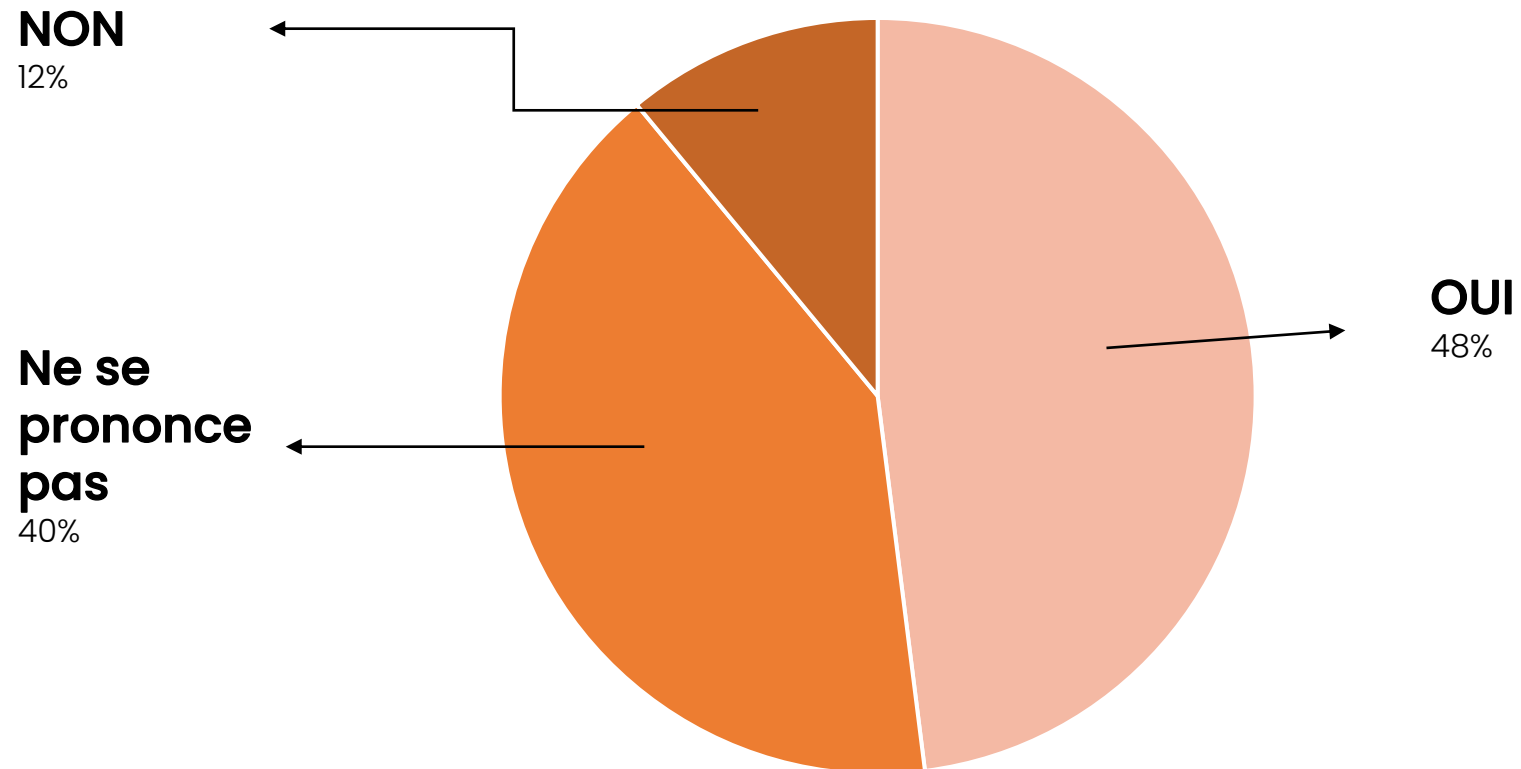
65%

Levier

35%

Frein

Conseilleriez-vous à une start-up ou à un jeune entrepreneur de demander son agrément ESUS ?



Retours du terrain – extraits de verbatim



« Mieux informer les ESUS sur les avantages de l'agrément et les financements dédiés car très difficile d'y avoir accès »

« Les avantages évoqués aux entreprises dotées d'un agrément ESUS ne sont que très difficilement atteignables et souvent méconnus »

« Le rendre + efficace, + utile, + visible »

« Statut encore trop méconnu. Pas assez d'avantages associés »

« L'ESUS est trop peu connu car réservé à l'ESS »

« Les avantages pas à la hauteur des avantages des associations, par exemple sur la TVA que nous devons collecter alors que les associations sur nos segments d'activité n'en ont pas »

« Favoriser les détenteurs de l'agrément lors de marchés publics ou l'accès à des subventions publiques »

« L'agrément ESUS est porteur de sens mais reste trop peu valorisé notamment dans les marchés publics où les critères d'impact social et environnemental devraient être davantage pris en compte »

« Il est dommage que cet engagement ne donne pas lieu à des avantages concrets, comme des allègements fiscaux ou sociaux »

« Exonération des charges »

« Bénéficier d'exonérations fiscales comme pour les coopératives »

« Renforcer les marchés réservés pour les entreprises ESUS en faisant connaître ce dispositif aux acheteurs »

Les principes de gestion des entreprises ESUS (gouvernance participative, règles de gestion et plafonnement des rémunérations) sont acceptés et reconnus par une grande majorité des sondés. Ces principes ne sont pas identifiés comme un frein au développement des activités et ne font pas l'objet d'une forte demande d'évolutions.

En revanche, seulement la moitié des entreprises sondées recommanderaient ce statut à un jeune entrepreneur, principalement pour les raisons suivantes :

Manque de visibilité

- Les entreprises jugent que l'agrément reste peu lisible pour leurs partenaires
- Elles considèrent qu'il est insuffisamment valorisé par les pouvoirs publics

Avantage financier limité

- Aucun avantage concret en termes de financement
- Forte demande d'exonération fiscale ou sociale attachée à cet agrément au regard de l'activité d'utilité sociale

- Meilleure reconnaissance publique et médiatique de l'agrément (création d'un logo)
- Mieux articuler l'ESUS avec les autres labels/agréments de l'ESS (entreprise à mission, label impact etc..)
- Créer « un collectif » regroupant les sociétés agréées ESUS
- Renforcer la prise en compte de l'agrément ESUS dans la commande publique
- Créer un statut spécifique permettant aux ESUS de bénéficier d'allègements fiscaux et sociaux



Société d'exercice libéral par actions simplifiée représentée par Maître Lise CORNILLIER, Présidente,
dont le siège social est situé au 44, avenue George V – 75008 PARIS

N° de téléphone : 01.40.49.02.19

Adresse électronique : lise.cornillier@cornillier-avocats.com

N° SIRET : 504.442.856.00028